



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MARS 2007 À 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le deux février deux mil sept (affichage le même jour) par Madame Véronique DEVAUX, Maire, s'est réuni en séance ordinaire le **jeudi 15 mars deux mil sept à 20 heures 30**, sous sa présidence.

Convocations le : 09 mars 2007
2007

Affichage le : 09 mars

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Membres votants : 14

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame	Véronique	DEVAUX	Maire
Madame	Monique	DALISSIER	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Monsieur	Jacques	DRÉVETON	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame	Évelyne	CANTIN	Conseillère Municipale
Madame	Sylvia	TRÉVIS	Conseillère Municipale
Madame	Christelle	FÉRON-DALISSIER	Conseillère Municipale
Monsieur	Gilbert	MIGNOT	Conseiller Municipal
Madame	Maryvonne	BION	Conseillère Municipale
Monsieur	Albert	LANDFRIED	Conseiller Municipal
Monsieur	Camille	DESSE	Conseiller Municipal
Monsieur	Michel	PROFFIT	Conseiller Municipal
Monsieur	Ludovic	MÉNARD	Conseiller Municipal

ÉTAIENT ABSENTS :

Mademoiselle	Nathalie	SIMON	Conseillère Municipale – pouvoir à Monsieur Michel PROFFIT
Monsieur	Jacques	JUMEAU	Conseiller Municipal – pouvoir à Monsieur Camille DESSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel PROFFIT

Le compte-rendu de la réunion du 08 février 2007 ne soulevant aucune remarque, est signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE DU CANTON DE CLAYE SOUILLY ET DES COMMUNES LIMITOPHES

Délibération n° 794-2007

Madame le Maire donne lecture du courrier du Syndicat d'Electrification ainsi qu'aux nouveaux statuts, pour approbation par le Conseil Municipal.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux syndicats de communes

VU, la délibération n° 1-2007 créant de nouveaux statuts pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification du canton de Claye Souilly et communes limitrophes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONSIDÉRANT la lecture des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification

DECIDE:

1) D'APPROUVER les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du canton de Claye Souilly et des communes limitrophes

2) D'HABILITER Madame le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

JEUNES AGRICULTEURS DE SEINE ET MARNE

Madame le Maire fait lecture d'un courrier des Jeunes Agriculteurs de Seine et Marne faisant état d'une demande d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, appliquées sur les terres exploitées par les jeunes agriculteurs, pendant cinq ans.

Madame DEVAUX émet un avis réservé, considérant que si la commune octroie une telle exonération, de futures demandes risquent de peser sur les recettes communales.

Monsieur PROFFIT donne en exemple l'exploitation de son fils, qui, sur 3 900 € de taxes aurait un dégrèvement de 50% soit 1 800 €, pendant 5 ans.

Madame CANTIN demande si la durée des cinq années peut être réduite.

Mesdames BION et FERON-DALISSIER soulignent qu'il serait dommage de ne pas encourager les jeunes exploitants.

La délibération reste en suspens, le temps de prendre des informations complémentaires sur les possibilités éventuelles de moduler cette exonération et d'évaluer le cas échéant l'impact sur le budget communal.

SAFER – PARCELLE N° AB 107 "DERRIERE LES MOULINS"

Délibération n° 795-2007

Madame le Maire expose:

Dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune de TRILBARDOU à la SAFER, celle-ci nous a adressé une information relative à la vente d'un ensemble foncier cadastré AB 107 – "DERRIERE LES MOULINS" sur le territoire communal.

Cette vente étant de nature à bouleverser l'organisation du parcellaire agricole et à porter atteinte aux qualités environnementales du site dans lequel elle s'inscrit et à perturber le marché foncier local par son prix élevé, la commune de TRILBARDOU sollicite l'intervention de la SAFER par préemption.

La commune de TRILBARDOU s'engage à couvrir les frais d'instruction du dossier (380 € H.T. en cas de retrait de vente, 11 % du prix de vente et des frais d'acquisition avec un minimum de 380 € H.T. en cas d'acquisition) et à se porter candidate à l'acquisition du bien lors de la publicité légale dans l'hypothèse où la SAFER en deviendrait propriétaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article L. 143-2 du Code Rural, portant sur le droit de préemption de la SAFER,

Vu la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de solliciter une intervention par préemption de la SAFER dans ce dossier:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

1) DE DONNER un avis favorable,

2) D'AUTORISER Madame le Maire à porter les dépenses relatives au budget M14 – Chapitre 11

3) D'HABILITER Madame le Maire ou ses Adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA R.E.P. POUR EXPLOITER UNE CARRIERE DE SABLES, GRES ET CALCAIRES ET DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE MATERIAUX

Délibération n° 796-2007

Vu le Code de l'Environnement

Vu le Décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié,

Vu l'amplification de l'arrêté n° 07/DAIDD/M/003 portant ouverture d'enquête publique

Vu la copie du rapport de l'inspecteur des installations classées

Vu le résumé non technique de la demande

CONSIDERANT la validité de la demande d'Enquête Publique de la R.E.P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

1) DE DONNER un avis favorable à la demande d'autorisation de la R.E.P. pour exploiter une carrière de sables, grés et calcaires et des installations de traitement de matériaux

2) D'HABILITER Madame le Maire ou ses Adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE ROUTIERE DE L'EST PARISIEN A L'EFFET D'ETRE AUTORISEE A ETENDRE HORIZONTALEMENT ET VERTICALEMENT UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX

Délibération n° 797-2007

Vu le Code de l'Environnement

Vu le Décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié,

Vu l'amplification de l'arrêté n° 07/DAIDD/1IC/032 du 5 février 2007 prescrivant l'enquête publique

Vu la copie du rapport de l'inspecteur des installations classées

CONSIDERANT la validité de la demande d'Enquête Publique de la R.E.P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

1) DE DONNER un avis favorable

2) D'HABILITER Madame le Maire ou ses Adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA LAGUNE A BOUES

Délibération n° 797-2007

Madame DEVAUX fait état de l'urgence des travaux à entreprendre concernant le renouvellement de la bache ainsi que l'extension de la lagune à boues, selon l'expertise du système d'assainissement de VIGNELY-TRILBARDOU.

Monsieur PROFFIT précise, qu'en cas de pluies, le rejet des eaux usées qui stagne dans le fossé longeant la lagune est nauséabond et pas hygiénique. Il serait souhaitable de prévoir des buses d'écoulement.

Les adjoints et conseillers suivants auront en charge le suivi de ces travaux d'aménagement de la lagune:

Madame DALISSIER; Monsieur DREVETON; Monsieur MIGNOT et Monsieur LANDFRIED.

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la loi MOP du 12 juillet 1985, consolidée le 22 février 2007

Vu l'arrêté du 21 décembre 1993 qui précise le contenu des éléments de mission de maîtrise d'oeuvre

Vu l'expertise du système d'assainissement, par Monsieur PLACE du Conseil Général

CONSIDERANT l'urgence des travaux à effectuer lors des réunions des 29 janvier et 27 février 2007, en présence, notamment, de la commune de Vignely et de Monsieur SERENO de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

CONSIDÉRANT l'offre de mission de maîtrise d'œuvre pour lesdits travaux de la D.D.E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

1) DE RETENIR le devis de la D.D.E. de Meaux concernant la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la lagune à boues, pour un montant de : 4 407.50 € H.T.

2) DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

3 D'HABILITER Madame le Maire ou ses Adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DIVERS

1) Modification du P.O.S.

Madame le Maire rend compte des échéances et des modalités de l'enquête publique concernant la modification du P.O.S.
(Arrêtés n°384-2007 et 38401-2007)

2) Conseil de classe – Ecole DENISOT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de "classe-découverte" de Monsieur PATO, professeur des écoles.

Madame DEVAUX précise que le projet peut prétendre à une subvention du Conseil Général sous condition que la commune verse également une subvention.

Le Conseil décide d'ouvrir une ligne budgétaire à hauteur de 50 € par enfant.

3) Contrat Rural

La Commission des travaux sera chargée du suivi du dossier du Contrat Rural, dont la première tranche concerne l'église de TRILBARDOU.

4) SEMAFOR – Fibre optique

Madame DALISSIER rend compte au Conseil Municipal de la réunion du 13 mars avec SEMAFOR.

La fibre optique traversera le village en passant par la ruelle des Prés avec des petites tranchées de 10 cm de large sur 40 cm de profondeur. Les travaux sont prévus fin 2007.

5) Prochaines dates – budgets 2007

Séance de travail	jeudi 29 mars / 20 h
Conseil Municipal	mercredi 04 avril / 20h30

6) Travaux bâtiment communal ruelle des Prés

Madame le Maire détaille le devis de l'entreprise SOTRAVEX, d'un montant de 3 451.36 € TTC, concernant le raccordement des eaux usées sur le nouveau bâtiment communal.

7) Sinistre "Impasse des Bleuets"

Madame DEVAUX rend compte du dernier mémoire de l'avocat de la commune

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur DESSE s'enquiert au sujet du rebouchage des trous rue du Château, suite à la considération du précédent Conseil Municipal.
- Madame CANTIN informe qu'un nouvel habitant de la rue des Pêcheurs se plaint de l'état de la chaussée.
- Monsieur PROFFIT signale que la Barrière St Denis ainsi que les deux piliers ont été défoncés par un camion. La commune de Chauconin-Neufmontiers sera prévenue.
- Madame DALISSIER rend compte de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance.
- Monsieur DRÈVETON rend compte de la dernière réunion du GIGA de Jablines.
- Concernant la nouvelle usine de traitement de l'eau, Monsieur PROFFIT précise qu'une augmentation du prix du m³ de 020 € interviendra au 2^{ème} semestre 2008.

Les questions diverses étant épuisées, Madame le Maire donne la parole à Madame LEFORT :

Madame LEFORT demande que le Maire prenne un arrêté municipal, interdisant la circulation des camions de la R.E.P., rue Galliéni. Ceux-ci occasionnant des nuisances sonores insupportables aux riverains.

Madame LEFORT souligne qu'une action en justice sera ouverte, avec les riverains, contre la commune de TRILBARDOU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45